

---

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

---

Service des Commissions.

---

# BULLETIN DES COMMISSIONS

---

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES  
ET CONVENTIONS COMMERCIALES

**Mercredi 28 novembre 1956.** — *Présidence de M. Rochereau, président.* — Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 1957 (n° 2951 A. N. 3<sup>e</sup> législ.), la commission a examiné le budget du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques et notamment les problèmes posés sur le plan du commerce extérieur par le déficit croissant de notre balance commerciale.

La commission s'est également préoccupée des problèmes de recensements statistiques et notamment du recensement industriel prévu pour 1958 et pour lequel un crédit de 100 millions est inscrit au budget de 1957.

Elle a chargé M. Sempé de suivre les travaux budgétaires de la commission des finances en ce qui concerne le budget du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mardi 27 novembre 1956.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Augarde sur le traité d'amitié et de bon voisinage, signé à Tripoli le 10 août 1955, entre la France et le Royaume Uni de Libye, qui fait l'objet du projet de loi de ratification (n° 123, session 1956-1957).

Ce rapport a donné lieu à une discussion contradictoire au cours de laquelle se sont fait entendre MM. Gabriel Puaux, Marius Moutet, Léonetti, Brizard, Chaintron, Colonna.

M. Marcel Plaisant a donné connaissance à la commission d'une note rédigée par des techniciens qualifiés, relative aux gisements pétroliers d'Edjelé, Celle-ci a donné l'occasion au rapporteur, ainsi qu'à différents membres de la commission, de mettre en relief l'importance de la délimitation de frontière, qui doit intervenir aux suites de l'accord, entre le Royaume de Libye et l'Algérie, en tenant compte des facilités d'exploitation rationnelle des recherches pétrolières.

Mis aux voix, le rapport de M. Augarde a été approuvé par 13 voix contre 7 et une abstention.

Ont voté pour : MM. Augarde, Berlioz, Berthoin, Brizard, Carcassonne (délégué M. Léonetti), Chaintron, Chazette (délégué M. Marius Moutet) Léonetti, Marius Moutet, Pernot (délégué M. Brizard), Pezet, M<sup>me</sup> Thome Patenôtre (délégué M. Marcel Plaisant), M. Henry Torrès (délégué M. Susset).

Ont voté contre : MM. d'Argenlieu, Colonna, Michel Debré (délégué M. Liot), Liot, Gabriel Puaux, Radius, Yver.

S'est abstenu : M. Marcel Plaisant.

**Mercredi 28 novembre 1956.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Portmann, rapporteur spécial du budget des affaires étrangères, qui a relevé notamment la diminution de 1.247.000.000 francs qu'il comporte sur les prévisions précédentes.

Les allocations de ce budget, et singulièrement celles qui sont accordées à l'assistance technique et aux relations culturelles, présentent des insuffisances notoires.

Les différents chapitres ont donné lieu à un débat contradictoire auquel ont pris part M<sup>me</sup> Thome Patenôtre, qui a insisté sur la nécessité de la création de bourses plus importantes en Amérique du Sud ; MM. Brizard, Biatarana, Philippe d'Argenlieu, Marius Moutet ainsi que M. Pezet qui a relaté les difficultés que rencontrent les instituts français à l'étranger pour faire face à leurs besoins.

La commission a entendu, ensuite, le rapport de M. Fillon sur le budget des affaires marocaines et tunisiennes. Ce budget a donné lieu à des observations de la part de MM. Colonna, Léonetti et Berthoin, qui ont fait ressortir la condition difficile des Français obligés de quitter la Tunisie et le Maroc et de retrouver une activité dans la métropole.

## BOISSONS

**Judi 29 novembre 1956.** — *Présidence de M. Georges Bernard, président.* — La commission a procédé à un échange de vues sur diverses dispositions contenues dans le projet de loi de finances (n° 2951 A. N.) et concernant les bouilleurs de cru (art. 4, alinéa 1), la taxe sur les vins bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée (art. 4, alinéa 7), les indemnités d'arrachage des pommiers à cidre (art. 30) les taxes perçues au profit de la section viticole du fonds de solidarité agricole (art. 97) et de l'aide aux viticulteurs sinistrés (art. 107, § IV).

M. Puzet, désigné en vertu des dispositions de l'article 26 du Règlement comme délégué auprès de la commission des finances, a été chargé de suivre l'évolution des questions évoquées à travers les débats de l'Assemblée Nationale.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 28 novembre 1956.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu M. Henry Laforest, Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Air), sur le projet de budget 1957 de son département.

Le ministre a rappelé les services rendus par notre aviation dans les événements d'Algérie et du Proche-Orient. Il a signalé, notamment, que pour les seuls départements d'Algérie, au cours du mois d'octobre, 4.900 missions ont été remplies.

Le budget de 1957, tout en ne permettant pas les développements souhaitables en de nombreuses sections, autorise cependant le maintien de l'efficacité de nos forces, notamment par le rajeunissement du matériel et une amélioration satisfaisante de l'infrastructure.

La section concernant les études a fait l'objet d'une attention particulière, et les crédits qui y sont affectés permettent de nous maintenir en excellente position dans la course au progrès technique.

M. Laforest a insisté également sur notre programme d'outremer dont les besoins sont souvent différents de ceux de la France métropolitaine ; il a souligné l'effort d'infrastructure et d'amélioration du matériel fait en ce domaine en vue de concourir à l'organisation du plan de défense de ces territoires.

La commission a ensuite entendu M. Max Lejeune, Secrétaire d'Etat à la Guerre. M. Lejeune a exposé les grandes lignes du budget « guerre » en soulignant son caractère de reconduction et de transition, qui doit être corrigé par une série de « collectifs Afrique du Nord ». Il a exprimé le vœu qu'en 1958, le budget militaire traduise une politique militaire, à long terme, tant pour les effectifs que pour les matériels et l'infrastructure. Il a souligné que ce budget comportait le début de la reconstruction de l'Ecole spéciale militaire interarmes à Saint-Cyr.

Répondant aux questions qui lui ont été posées, notamment par le Général Petit, MM. de Maupeou, J. L. Rolland, Kalb et Valentin, le ministre a indiqué que son souci tendait à ne pas spécialiser à outrance la formation des officiers de réserve ; il a

évoqué le problème de l'aviation d'accompagnement de l'armée de terre et la coopération interarmées qu'il exige ; il a enfin exposé la question de la frontière franco-libyenne depuis 1911 et indiqué le détail de l'actuelle organisation défensive dans la zone des confins franco-libyens. Il a rappelé les raisons pour lesquelles le gouvernement demande aux Chambres de voter le projet de loi n° 123, adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le traité d'amitié et de bon voisinage signé à Tripoli, le 10 août 1955 entre la France et le Royaume-Uni de Libye.

La commission a décidé de demander le renvoi pour avis de ce texte. M. de Maupeou a été chargé de présenter un avis favorable à son adoption.

M. Parisot a été désigné pour rapporter la proposition de loi n° 110, session 1956-1957, adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à la création d'un Ordre du Mérite militaire.

M. Valentin a été désigné pour rapporter les projets de loi :

— n° 99, session 1956-1957, adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la présidence des tribunaux aux armées stationnés en Allemagne et du tribunal de cassation aux armées ;

— n° 100, session 1956-1957, adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article 66 du Code de justice militaire pour l'armée de terre et les articles 74 et 75 du Code de justice militaire pour l'armée de mer ;

— n° 111, session 1956-1957, adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant certains articles des Codes de justice militaire pour l'armée de terre et l'armée de mer.

**Judi 29 novembre 1956.** — *Présidence de M. Rotinat, président.*

— La commission a entendu lecture du projet de rapport de M. de Maupeou sur le projet de loi n° 123, session 1956-1957, adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le traité d'amitié et de bon voisinage signé à Tripoli, le 10 août 1955 entre la France et le Royaume-Uni de Libye.

Le projet de rapport a été adopté, M. Pidoux de la Maduère ayant déclaré voter contre l'adoption du projet de loi.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 28 novembre 1956.** — *Présidence de M. Canivez, président.* — La commission a désigné :

— M. Bertaud, rapporteur du projet de loi (n° 108, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel, adopté à Florence, en juillet 1950, par la conférence générale de l'U. N. E. S. C. O. ;

— M. Lamousse, rapporteur du projet de loi (n° 109, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, le règlement d'exécution de la convention et le protocole annexe, signés à La Haye, le 14 mai 1954.

Puis, elle a adopté le rapport de M. Delalande sur le projet de loi (n° 13, session 1956-1957) tendant à compléter le loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des sites de caractères artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Poursuivant ensuite l'examen du projet de loi de finances (n° 2951 A. N. 3<sup>e</sup> législ.), elle a entendu les observations de M. Lelant sur l'enseignement technique, de M. Bertaud sur la jeunesse et les sports, et du président sur les enseignements primaire, secondaire et supérieur.

Après un échange de vues, la commission a fait siennes ces observations qu'elle se propose de préciser au cours de sa prochaine séance afin de les communiquer à la commission des finances.

## FINANCES

**Mercredi 28 novembre 1956.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Dans une première séance tenue le matin, la commission a entendu le rapport de M. Pellenc, rapporteur général, sur différents articles du projet de loi de finances pour 1957 (n° 2951 A. N.,

3<sup>e</sup> législature). Les articles 60 à 84 ont été adoptés, sauf l'article 60 « Comptes de commerce » qui a été modifié par une disposition permettant aux commissions des finances d'être tenues au courant des projets d'opérations et l'article 67 « Versements au fonds de développement économique et social » qui a été modifié par une disposition soumettant la décomposition des prêts à l'avis des commissions des finances. La commission a disjoint l'article 65 « Comptes de prêts et de consolidation », l'article 71 « Approvisionnement et modernisation des débits de tabac » et l'article 81 « Modification de l'article 45 du Code des Caisses d'épargne ». Sont notamment intervenus dans le débat : MM. Berthoin, Roubert, président, Debû-Bridel, Chapalain et de Villoutreys.

*Dans une seconde séance tenue l'après-midi, la commission a poursuivi l'examen des articles du projet de loi de finances pour 1957.*

Les articles 85 « Aménagement du Code général des impôts », 86 « Rétablissement de la redevance fixe des mines », 87 « Dépassements des maximums prévus pour les taxes communales dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle », 88 « Taxe pour la délivrance des licences aux conducteurs de vélomoteurs et aux conducteurs de tricycles ou de quadricycles d'une cylindrée comprise entre 50 et 125 centimètres cubes », 89 « Tarif de la taxe de séjour dans les stations classées », 91 « Acquisition de nouveaux droits à pension. — Réouverture de délai », 93 « Recrutement d'agents titulaires à la radiodiffusion-télévision française », ont été disjoints. Les articles 25 « Montant maximal des dépenses pouvant être financées sur les crédits ouverts pour dépenses accidentelles », 26 « Plafond des virements de crédits réalisables en application de l'article 21 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat » et 106 « Suppression de la présentation au Parlement des comptes en valeur et des résumés généraux relatifs aux matières et approvisionnements appartenant à l'Etat », ont été adoptés.

La commission a ensuite entendu M. Courrière, rapporteur des crédits relatifs à la marine marchande, qui a présenté son rapport et a proposé, après les interventions de MM. Pellenc, rapporteur général et Lachèvre au nom de la commission de la marine, l'adoption des crédits et des articles 49 « Accroissement des

ressources du régime de retraite et de prévoyance des marins », et 50 « Réforme du régime de retraite des marins » rattachés. La commission a adopté.

Enfin, M. Masteau, rapporteur des crédits relatifs à l'intérieur, a présenté son rapport. Après les interventions de MM. Bousch, Pellenc, rapporteur général, Roubert, président, L'Huillier, Chevallier, la commission a adopté les crédits sans modification, sauf le titre IV — Interventions publiques — qui a été disjoint à l'exception des subventions destinées à l'Algérie. La commission a également adopté les articles 35 « Création d'une section au tribunal administratif de Paris » et 36 « Remboursement à l'Etat des dépenses entraînées par la mise en place de services d'ordre pour le compte de certaines collectivités ou de particuliers. »

**Jeudi 29 novembre 1956.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Dans une première séance tenue le matin, la commission a poursuivi l'examen du projet de loi de Finances pour 1957 (n° 2951 A. N. — 3<sup>e</sup> législature).

M. Portmann a présenté son rapport sur les crédits relatifs aux affaires étrangères, regrettant que le budget de ce ministère soit diminué de 3 milliards à une époque aussi difficile. Interviennent, notamment, MM. Debû-Bridel, Roubert, président, Pellenc, rapporteur général, Berthoin, Courrière et Pezet au nom de la commission des affaires étrangères. Les crédits sont adoptés sans modification ainsi que l'article 27 « Transfert de crédits ouverts au budget des Affaires marocaines et tunisiennes » et à celui des relations avec les Etats associés ».

M. Fillon a ensuite présenté son rapport sur les crédits relatifs aux affaires marocaines et tunisiennes et conclut à l'adoption sans modification. La commission a adopté.

*Dans une seconde séance tenue l'après-midi* sous la présidence de M. Masteau, vice-président, la commission a examiné les crédits relatifs à la justice. M. Tinaud a présenté son rapport et proposé l'adoption des crédits sans modification ainsi que de l'article 37. La commission a adopté.

La commission a ensuite entendu M. Coudé du Foresto présenter un projet de financement du budget annexe des prestations familiales agricoles (art. 3 et 4).



Enfin, M. Brousse a présenté son rapport sur les crédits relatifs à l'agriculture et les articles 28, 29, 30 et 107 rattachés. Après les interventions notamment de MM. Driant au nom de la commission de l'agriculture, Berthoin, Masteau, et Pellenc, rapporteur général, la commission a adopté sans modification les crédits et les articles.

**Vendredi 30 novembre 1956.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi de finances pour 1957 (n° 2951 A. N., 3<sup>e</sup> législature) M. Debû-Bridel a présenté son rapport sur l'article 97. Taxes parafiscales et l'Etat K. M. Cerneau s'est opposé à la suppression de la redevance sur les importations de rhums contingentés. M. Debû-Bridel a proposé l'adoption sans modification de l'article 97 et de l'Etat K. La commission a adopté.

M. Alric a présenté son rapport sur les crédits relatifs à l'Industrie et au Commerce. Sont intervenus notamment MM. Courrière, Coudé du Foresto, Bousch et de Villoutreys, au nom de la commission de la production industrielle. Après l'exposé du rapporteur et un débat sur la question des subventions et les problèmes de l'énergie, la commission a adopté, sur la proposition du rapporteur, les crédits sans modification.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Lamarque sur les crédits relatifs aux Travaux publics. Après les interventions de MM. Brunhes, au nom de la commission des moyens de communication, Courrière, Pellenc, rapporteur général, la discussion a été interrompue pour être reprise lors d'une prochaine séance.

## INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE).

**Judi 29 novembre 1956.** — *Présidence de M. Deuschamnn, président d'âge.* — La commission a désigné M. de Rocca-Serra, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 97, session 1956-1957) de M. Paumelle, tendant à modifier l'article 80 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

M. Lachèvre a présenté l'économie du projet de décret portant dispositions financières en faveur des communes dont la popula-

tion accuse une ascension rapide ou dont une partie importante de la population travaille en dehors du territoire communal.

Plusieurs réserves et critiques ont été formulées au cours de son exposé. Après avoir entendu les observations de MM. Deutchmann, Waldeck l'Huillier, Montpied et Schwartz, la commission a décidé de demander des explications écrites au Ministre de l'Intérieur.

Enfin, la commission a décidé de demander à être saisie pour avis du projet de loi (n° 117, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs dont la commission de la reconstruction est saisie au fond.

## JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Mardi 27 novembre 1956.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission s'est réunie, au cours d'une suspension de la séance publique, à l'effet d'examiner certains amendements au rapport de M. Delalande (n° 122, session 1956-1957), sur la proposition de loi (n° 713, session 1955-1956), adoptée avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, tendant à modifier certaines dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.

Les amendements n° 3 (de M. Périquier) et n° 6 (de M. Verneuil) ont été repoussés, le premier, par 5 voix contre 2 ; le second, à l'unanimité.

Les amendements n° 4 (de M. Périquier) et n° 7 (de M. Verneuil) ont été adoptés dans leur principe, les mesures suggérées étant incluses dans un article additionnel 10 *ter* (nouveau) proposé par la commission.

**Mercredi 28 novembre 1956.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Sur le rapport de M. Schwartz, la commission a adopté, avec une très légère modification de forme, le projet

de loi (n° 76, session 1956-1957), autorisant : 1° le transfert à Saint-Dizier du siège du tribunal de première instance actuellement fixé à Wassy ; 2° le transfert à Mézières du siège du tribunal de première instance actuellement fixé à Charleville.

M. Paul-Jacques Kalb a, ensuite, présenté à ses collègues son rapport sur le projet de loi (n° 434, session 1955-1956), tendant à modifier la loi du 26 mars 1891 sur l'atténuation et l'aggravation des peines et permettant la mise à l'épreuve de certains condamnés.

Une large discussion générale, à laquelle ont, notamment, participé MM. Biatarana, Jean Geoffroy, Marcilhacy, Périquier, le président et le rapporteur a suivi l'exposé de ce dernier. L'examen des articles a été renvoyé à une autre séance, après que la commission eut manifesté le désir d'entendre le Garde des Sceaux sur les problèmes posés par ce texte.

Ont été désignés comme rapporteurs :

M. Biatarana, de la proposition de loi (n° 82, session 1956-1957) de M. Chazette, tendant à modifier les premier et troisième alinéas de l'article 214 du Code civil relatif aux devoirs et droits respectifs des époux ;

— M. Jean Geoffroy, de la proposition de loi (n° 102, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à coordonner certains articles de la loi n° 55-1475 du 12 novembre 1955 relative aux mesures conservatoires avec ceux des décrets n° 55-22 du 4 janvier 1955 sur la réforme de la publicité foncière et n° 55-583 du 20 mai 1955 relatif aux faillites et règlements judiciaires et à la réhabilitation ;

— M. Schwartz, de la proposition de résolution (n° 115, session 1956-1957) de M. Joseph Raybaud, tendant à inviter le Gouvernement à créer une cinquième Chambre au Tribunal civil de Nice.

Ont été nommés rapporteurs pour avis :

— M. Périquier, du projet de loi (n° 78, session 1956-1957), instituant une limitation des saisies-arrêts en matière de droits d'auteur, renvoyé pour le fond à la commission de l'Education nationale ;

— M. Kalb :

— 1° Du projet de loi (n° 99, session 1956-1957), adopté par

l'Assemblée Nationale, relatif à la présidence des tribunaux aux armées stationnées en Allemagne et du tribunal de cassation aux armées, renvoyé pour le fond à la Commission de la Défense nationale ;

2° Du projet de loi (n° 100, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article 66 du Code de justice militaire pour l'armée de terre et les articles 74 et 75 du Code de justice militaire pour l'armée de mer, dont la commission de la Défense nationale est saisie au fond ;

— M. Gaston Charlet, de la proposition de loi (n° 103, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 2 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, dont la commission de la presse est saisie au fond.

## MARINE ET PÊCHES

**Mercredi 27 novembre 1956.** — *Présidence de M. Roger Lachèvre, président.* — La commission a procédé à une première étude du projet de loi (n° 2951 A. N. 3<sup>e</sup> législ.), en ce qui concerne les crédits de la Marine marchande, en présence de M. Duveau, Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine marchande et de M. Courrière, rapporteur spécial du budget de la Marine marchande à la commission des finances.

Après avoir fait un exposé général, le Sous-Secrétaire d'Etat a répondu à de nombreuses questions posées par les membres de la commission : M. Lamarque, sur l'activité des chantiers de construction navale ; M. Houdet, sur la suppression temporaire de la ligne maritime Dieppe-Newhaven ; M. Delpuech, sur l'École d'apprentissage maritime de Marseille ; M. Cornat, sur l'équipement des ports de commerce et les travaux à entreprendre pour leur permettre de recevoir les unités modernes dont le tonnage va croissant ; M. de Rocca-Serra, sur l'enseignement maritime en Corse et la protection des côtes ; M. Symphor, sur le problème des écoles maritimes dans les Départements d'Outre-Mer ; M. Schiaffino, sur l'équipement du port d'Alger ; et M. Le Bot, sur l'avitaillement des marins-pêcheurs en produits pétroliers.

En outre, M. Courrière est intervenu pour demander que soient mieux précisés les comptes d'exploitation des compagnies de navigation subventionnées et les conditions de fixation des

subventions destinées à couvrir leur déficit ; et M. Lachèvre pour appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de construire rapidement de nouveaux pétroliers, en faisant état des projets gigantesques envisagés, dans ce domaine, aux Etats-Unis.

Le Sous-Secrétaire d'Etat a annoncé le prochain dépôt d'un projet de loi-programme pour l'aide à la construction navale, dont l'effet s'étendrait jusqu'en 1963 et la décision définitive en faveur de la mise en chantier du paquebot destiné à la ligne de New-York.

La commission a pris note, avec satisfaction, de ces déclarations et elle a été unanime à demander que soient prises d'urgence des dispositions assurant l'indépendance du pavillon français en matière de transport pétrolier.

#### MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Judi 29 novembre 1956.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — M. Lamarque, rapporteur spécial du budget des Travaux publics, s'est tout d'abord livré à une analyse comparative des principales « masses » budgétaires en 1956 et en 1957, soulignant les économies réalisées cette année, sur le titre III (moyens des services), par la suppression de 1950 emplois et la réduction des crédits d'entretien et, sur le titre IV (Interventions publiques), par l'ajustement des dotations affectées aux subventions économiques et des mesures diverses opérant une diminution de près de 40 milliards.

Examinant le déficit d'exploitation de la S. N. C. F. qui serait de 41 milliards, le rapporteur a indiqué qu'il pourrait être compensé en partie, en 1957, par un aménagement de tarifs susceptible de rapporter environ 16 milliards — déficit auquel il faut ajouter, pour connaître l'effort consenti par l'Etat, en 1957, une charge de 109 milliards, représentant les retraites et les dommages de guerre consentis à la société nationale.

A propos du Fonds routier, le rapporteur spécial a souligné que, si le pourcentage de 22 % était atteint pour la première fois, le « point routier » était fixé à titre exceptionnel à 2.100 millions de francs, ce qui aurait pour effet d'amputer le Fonds de 5 milliards 940 millions.

M. Julien Brunhes, délégué à la commission des finances, a repris quelques-unes des observations de M. Lamarque, notant le jeu d'écritures auquel on s'est livré à propos des crédits de la S. N. C. F. (qui représentent actuellement plus de 60 % du budget des Travaux publics) et soulignant le caractère de « parent pauvre » des voies navigables françaises. A propos de la R. A. T. P., M. Julien Brunhes a indiqué que M. Pinton, Secrétaire d'Etat aux Travaux publics, devait soumettre aujourd'hui à l'approbation du Conseil des Ministres un projet de loi réorganisant la régie.

Un débat s'est instauré au sujet du Fonds routier, débat à l'issue duquel M. Brunhes a été chargé par la commission de proposer à l'assentiment du Conseil de la République le texte suivant pour l'article 6 :

« Pour l'année 1957, le prélèvement à effectuer, au profit du fonds d'investissement routier, sur le produit des droits intérieurs sur les carburants routiers sera limité exceptionnellement à 22 % d'un maximum de 210 milliards de francs. »

## PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

**Jeudi 29 novembre 1956.** — *Présidence de Mme Marie-Hélène Cardot, président.* — La commission a entendu M. Tanguy-Prigent, Ministre des Anciens combattants et victimes de la guerre, sur le budget de son département pour 1957.

Le Ministre, qui était accompagné de M. Le Coutaller, Sous-Secrétaire d'Etat, a indiqué que ce budget, qui a subi une compression de 620 millions, ne traduit pas de « mesures nouvelles », mais comporte cependant des « crédits nouveaux », entraînés par l'application du plan quadriennal et par celle du « rapport constant ». Au total, ces crédits se montent à 30 milliards environ.

Il a fait part à la commission de son intention de proposer, après le vote du budget 1957, et par un projet de loi séparé, financièrement équilibré, un certain nombre de mesures nouvelles, en faveur des grands invalides, des veuves, orphelins et ascendants.

Après l'audition de M. Tanguy-Prigent, M. Le Coutaller, Sous-Secrétaire d'Etat aux Anciens combattants, a exposé le mécanisme budgétaire et financier des mesures envisagées.

Le Ministre et le Sous-Secrétaire d'Etat ont répondu ensuite à un certain nombre de questions posées par M<sup>me</sup> la présidente et MM. Auberger, de Montullé, Namy, Radius, Vandaele et Yver, portant, notamment, sur l'emploi des crédits de l'Office National des Combattants, l'entretien des cimetières français, le rapatriement des corps des militaires tombés en Afrique du Nord, l'accélération de l'examen des dossiers de pension, la révision des taux d'invalidité et la situation des veuves divorcées aux torts réciproques.

A l'issue de cette audition, M. Radius a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 119, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, complétant l'article L 319 *bis* du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre en vue d'autoriser le retrait éventuel des cartes délivrées à tort à des postulants, au titre de personne contrainte au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi.

Après un bref échanges de vues, la commission a conclu à l'adoption rapide et conforme de ce texte.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 29 novembre 1956.** — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Maurice Lemaire, Secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce, sur le budget de son département ministériel et notamment sur les investissements productifs.

Le Ministre a traité en premier lieu du secteur énergétique. La production de charbon n'atteindra que 58 millions de tonnes en 1956, en augmentation de 700.000 tonnes seulement par rapport à 1955, en raison des difficultés de main-d'œuvre. Il est prévu, indépendamment d'une certaine reconversion des houillères de Lorraine, rendue nécessaire par l'accord sur le Warndt, de préparer activement l'exploitation des gisements de Lons-le-Saunier et de Louvans entre Moulin et Montluçon. Les investissements prévus dans les Charbonnages atteindront 101 milliards en 1957, contre 97 en 1956.

Pour l'électricité, les programmes lancés en 1957 seront de 3 milliards de kWh de production hydraulique et de 690.000 kW de puissance thermique (plus 100.000 kW de puissance en énergie

nucléaire). Les dépenses d'investissements pour la production et la distribution atteindront, pour la seule année 1957, 182 milliards de francs.

Abordant le problème du gaz de Lacq, le Ministre a rappelé que ce gisement, qu'on peut évaluer à 150 milliards de mètres cubes serait exploité à concurrence de 1 million de mètres cubes par jour en 1957 et de 4 millions de mètres cubes par jour en 1958 et précisé que le prix serait fonction de l'importance des volumes consommés et des progrès techniques accomplis notamment dans la protection des tubes contre l'action du gaz sulfuré.

Quant aux investissements de Gaz de France, ils atteindront 30 milliards en 1957, l'expansion ultérieure de cette entreprise devant être largement influencée par l'utilisation même du gisement de Lacq.

M. Lemaire a ensuite indiqué que l'approvisionnement en pétrole était assuré en moyenne à 70 % jusqu'à fin janvier 1957, que le problème du transport des produits pétroliers et des itinéraires de navires conditionnait dans une large mesure l'amélioration possible de l'approvisionnement. Cet approvisionnement dépend aussi de la situation politique autant que de la solution des problèmes techniques.

Le Ministre a en outre précisé que l'agriculture serait servie à 100 % de ses besoins actuels en carburants. Quant au rationnement, il a reconnu que, toute mesure de ce genre était imparfaite mais qu'après l'échec partiel de l'appel au civisme, cette solution s'imposait.

La consommation de fuel sera assurée en moyenne à 85 % pour l'industrie et les divers besoins économiques (100 % pour certains besoins particuliers comme les hôpitaux et écoles, 66 % seulement pour les chauffages domestiques).

Avec 85 % pour l'industrie, grâce à des mesures techniques surtout de transfert, il paraît possible d'affleurer le niveau de 95 % pour la satisfaction des besoins vitaux du pays.

Quant aux recherches de pétrole, elles commencent à donner des résultats très importants dans le Sahara oriental (Ouargla, Edjelé).

La commission a également évoqué les questions suivantes : financement du Fonds d'amortissement des charges d'électrification, de la recherche technique, de l'Exposition de Bruxelles et publication du Cahier des charges national de la distribution d'électricité.



## RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

**Mardi 27 novembre 1956.** — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — *Au cour d'une première réunion* qu'elle a tenue le matin, la commission a entendu la suite de l'exposé de son président, M. Jozeau-Marigné, sur le projet de loi de finances pour 1957 (n° 2951 A. N., 3<sup>e</sup> législ.).

Elle a décidé de demander au Gouvernement un certain nombre d'explications portant sur les articles suivants :

— art. 39 : possibilités de nantir les titres mobiliers réservés à certaines personnes âgées ;

— art. 40. : paiement en titres des réparations au-dessus d'un certain plafond ;

— art. 78 : pour les sociétés d'expansion régionale, nécessité de s'occuper des départements pauvres ;

— art. 92. : Nécessité pour le gouvernement de présenter, conformément à l'art. 28 de la loi du 3 avril 1955, un projet définissant les tâches permanentes du Secrétariat d'Etat à la Reconstruction et au Logement, avant de procéder à toute nouvelle opération de titularisation.

La commission a, en outre, décidé :

— de demander au Gouvernement de lui faire part du bilan de la reconstruction immobilière en 1956 et de l'utilisation des crédits votés par le Parlement ;

— de proposer un amendement tendant à ce que le crédit de 8 milliards, prévu à l'article 44 pour l'octroi des primes à la construction, soit un crédit minimum et non un crédit maximum ;

— de proposer la suppression de l'article 81 relatif à l'aide apportée aux collectivités locales par les Caisses d'épargne.

Poursuivant ses travaux, la commission a entendu un pré-rapport de M. Pisani, sur le projet de loi (n° 117, session 1956-1957), tendant à favoriser la construction des logements et les équipements collectifs, adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale.

Les observations de M. Pisani ont principalement porté sur :

— l'aménagement du territoire ;

— le problème des terrains ;

— les équipements collectifs ;

- l'étude des techniques et l'aménagement des professions ;
- le problème du logement.

*Au cours d'une deuxième réunion* qu'elle a tenue l'après-midi, la commission a entendu la fin du pré-rapport de M. Pisani relatif à l'étude des articles du projet.

Un débat s'est engagé pour déterminer la date de discussion, en séance publique, du projet de loi. Au cours de ce débat, la commission a entendu M. Bernard Chochoy, Secrétaire d'Etat à la Reconstruction et au Logement.

Sur proposition du rapporteur, la commission a décidé que le débat en séance publique aurait lieu au cours de la deuxième quinzaine de janvier.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Mercredi 28 novembre 1956.** — *Présidence de M. Dassaud, président.* — La commission a examiné le rapport de M<sup>me</sup> Devaud sur le projet de loi (n° 730, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à attribuer une allocation dite « de la mère au foyer » aux chefs de famille non salariés des professions autres que les professions agricoles.

Tout en adoptant le texte voté par l'Assemblée Nationale, elle a chargé son rapporteur de présenter des observations sur les difficultés de contrôle de l'octroi de l'allocation et la précarité de son financement.

Après avoir chargé M. Menu de présenter un rapport sur la proposition de loi (n° 51, session 1956-1957), adoptée avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa troisième lecture, relative à la compétence des conseils de prud'hommes, la commission a entendu un exposé détaillé sur les crédits du budget du Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, tels qu'ils ressortent de l'étude du projet de loi de finances pour 1957, exposé qui lui a été fait par M. Méric.

**Jedi 29 novembre 1956.** — *Présidence de M. Dassaud, président.* — La commission a entendu M. Gazier, Ministre des affaires sociales, et M. Minjoz, Secrétaire d'Etat au Travail et à la Sécurité sociale, sur le projet de loi de finances pour 1957.

L'exposé de M. Gazier a porté sur le budget social de la Nation qui, pour la première fois, est présenté au Parlement. Le Ministre a plus spécialement insisté sur les problèmes de surcompensation des allocations familiales entre le régime général et le régime agricole et sur la situation actuelle du fonds national de solidarité.

M. Minjot a justifié les mesures nouvelles proposées dans le cadre du budget de fonctionnement de son département.

Différentes questions ont été posées aux ministres par MM. Méric, Boulangé, Montpied, Tharradin, Walker, M<sup>me</sup> Devaud et le président.

La commission a, enfin, chargé M. Walker de rapporter la proposition de loi (n° 125, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative au droit à révision des victimes de la silicose et de l'asbestose professionnelles et de leurs ayants droit, auxquels l'ordonnance n° 45-1724 du 2 août 1945 demeure applicable.

#### COMMISSION DE COORDINATION POUR LE TRAITÉ DE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER.

**Mercredi 28 novembre 1956.** — *Présidence de M. Coudé du Foresto, président.* — Après un exposé à son président, la commission a dressé la liste des questions sur lesquelles elle désire voir porter l'essentiel des entretiens que doivent avoir plusieurs de ses membres, à Luxembourg, le 6 décembre prochain, avec M. René Mayer, Président de la Haute-Autorité.

Ces questions portent sur :

- 1° Le problème de l'A. T. I. C. ;
- 2° Les investissements ;
- 3° Les charges comparées ;
- 4° La politique des prix ;
- 5° La pénurie de charbon et de ferraille ;
- 6° L'accord franco-allemand sur la Sarre et ses répercussions sur la C. E. C. A. ;
- 7° Le marché commun et l'Euratom.